

# LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET



## Le contrôle continu

Pendant toute l'année on évalue les huit composantes du socle commun de compétences et de culture.

**400 points**

## L'épreuve orale

Lors de l'oral il s'agit de présenter un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou un des parcours éducatifs.

**Oral individuel : 15 min / 100 points**

**Oral collectif : 25 min / 100 points**

1

## L'épreuve écrite de français

3h / 100 points



### Travail sur un texte 1h10 / 50 points

- Questions de grammaire (dont un exercice de réécriture)
- Questions de compréhension et d'interprétation

### Dictée 20 min / 10 points

### Rédaction 1h30 / 40 points

- Deux sujets au choix :
- Un sujet de réflexion
  - Un sujet d'invention

## L'épreuve écrite 1

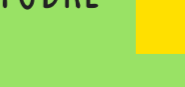
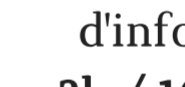
Français

Des questions de compréhension sur un texte + des questions de grammaire + une réécriture + une dictée + une rédaction

**3h / 100 points**

DÈS AVRIL

2



FIN JUIN

3

## L'épreuve écrite 3

Histoire, géographie et EMC  
Analyse et compréhension de documents

**2h / 50 points**

## L'épreuve écrite 2

Mathématiques

Des exercices avec pour certains des tableaux et des schémas + un exercice d'information

**2h / 100 points**

## L'épreuve écrite 4

Sciences

Porte sur 2 des 3 disciplines :

- Physique-chimie
- SVT
- Technologie

**1h / 50 points**

## DIPLÔME ET MENTIONS

Admission au diplôme national du Brevet :

400 points sur 800 (soit 10 / 20)

**Mention Assez Bien**

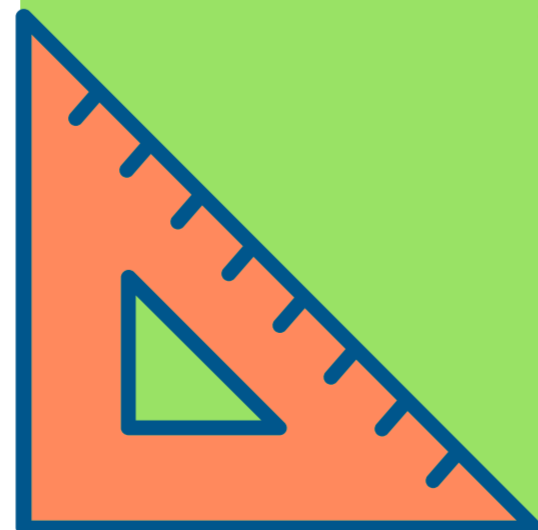
plus de 480 points

**Mention Bien**

plus de 560 points

**Mention Très bien**

plus de 640 points



4

DÉBUT JUILLET

Publication des résultats du Brevet

5

DÉBUT OCTOBRE

Cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet

# LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET



## L'épreuve de français - Extrait du B.O. n°1 du 4 janvier 2018

L'épreuve est écrite et dure 3 heures. Elle est notée sur 100 points. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet.

### **Objectifs de l'épreuve**

L'épreuve de français a pour but d'évaluer les connaissances et compétences déclinées par le programme de français de cycle 4, à savoir "lire", "écrire", "comprendre le fonctionnement de la langue" et avoir acquis "des éléments de culture littéraire et artistique".

### **Composition de l'épreuve**

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte.

La maîtrise de la langue française à l'écrit est évaluée dans l'ensemble des exercices composant l'épreuve, à savoir :

### **Travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points - 1h10 minutes)**

#### **Grammaire et compétences linguistiques**

Des questions sur le texte permettent d'évaluer les compétences linguistiques du candidat et sa maîtrise de la grammaire. Il s'agit d'apprécier la capacité des élèves à comprendre et analyser le fonctionnement de la langue et son organisation. Les aspects fondamentaux du fonctionnement syntaxiques, morphologiques, lexical de la langue, les différences entre l'oral et l'écrit peuvent faire l'objet de questions.

Dans ce cadre, un exercice de réécriture propose aux élèves un court fragment de texte dont il s'agit de transformer les temps et / ou l'énonciation et / ou les personnes et / ou les genres, etc., de manière à obtenir cinq ou dix formes modifiées dans la copie de l'élève. Les erreurs de pure copie ne portant pas sur les formes à modifier sont prises en compte dans l'évaluation selon un barème spécifique.

#### **Compréhension de compétence d'interprétation**

Le travail sur le texte littéraire permet à la fois d'évaluer la compréhension du texte et les compétences d'interprétation des candidats. Différentes questions portent sur l'analyse de faits de langue et d'effets stylistiques dont l'élucidation permet d'approfondir la compréhension et l'interprétation du texte. Certaines questions engagent le candidat à formuler ses impressions de lecture et à donner son sentiment sur le texte proposé en justifiant son point de vue. L'une d'entre elles au moins permet au candidat de développer une appréciation personnelle, d'autres, plus ponctuelles, appellent des réponses plus courtes.

Le questionnaire, qui vise à évaluer l'autonomie du candidat, ne comporte pas d'axes de lecture.

Une ou deux questions portant sur l'image, si le sujet en comporte une, permettent au candidat de faire valoir des compétences d'analyse spécifiques et de mettre cette image en relation avec le texte littéraire.

#### **Dictée (10 points - 20 minutes)**

Un texte de 600 signes environ, en lien avec l'œuvre, est dicté aux candidats de la série générale.

Pour les candidats de série professionnelle, le texte dicté est de 400 signes environ.

#### **Rédaction (40 points - 1h30 minutes)**

Deux sujets au choix sont proposés aux candidats : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination.

Le candidat doit rédiger un texte cohérent et construit, respectant les normes de la langue écrite.

Outre la qualité de l'expression écrite et de l'orthographe, il est tenu compte, dans l'évaluation du travail produit, de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences de manière à répondre aux contraintes du sujet choisi.

Les candidats ont le droit, pour cette partie d'épreuve, de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue. Chacun doit apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter.

# LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET



## Les huit domaines du Socle Commun de Compétences et de Culture

Le Socle Commun de Compétences et de Culture est un ensemble de **compétences** qu'il faut acquérir et maîtriser durant sa scolarité. Toutes ces compétences sont travaillées et évaluées dans les différentes matières enseignées au collège. Toutes les matières participent à l'évaluation de ces compétences, ainsi une matière ne correspond pas à une seule compétence mais à plusieurs.

Lors de la Troisième, les évaluations du **contrôle continu** permettent de montrer que l'on maîtrise ces compétences. Le contrôle continu compte autant que l'épreuve finale, il faut donc y prêter attention et travailler toute l'année.

Ces huit compétences sont les suivantes :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la **langue française** à l'oral et à l'écrit,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une **langue étrangère** et, le cas échéant, une langue régionale,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les **langages mathématiques**, scientifiques et informatiques,
- Comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des **arts** et du **corps**,
  - Les **méthodes** et **outils** pour apprendre,
  - La **formation** de la **personne** et du **citoyen**,
  - Les **systèmes naturels** et les **systèmes techniques**,
  - Les **représentations** du **monde** et l'**activité humaine**.